

LE PROJET DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS

J. FLORENT

Class. Oxford (44 x H — 59 J) 907.11

UN PRÉCURSEUR : LE PARC DOMANIAL DU PELVOUX

Il y a plus d'un demi-siècle qu'une option « Parc national » a été prise sur le massif montagneux des Ecrins : à l'initiative de M. Mathey, Conservateur des Eaux et Forêts à Grenoble, le décret du 31 décembre 1913 créait le « Parc national de la Bérarde ».

Appelé ensuite « Parc national de l'Oisans » puis à partir de 1923 « Parc national du Pelvoux » et ramené, dès la promulgation de la loi du 22 juillet 1960 sur les parcs nationaux, au rang plus modeste de « Parc domanial du Pelvoux », il s'étendait sur près de 130 kilomètres carrés de terrains communaux d'un seul tenant, acquis par l'Etat de 1914 à 1924 au cœur du massif du Pelvoux, tout autour de la Barre des Ecrins, dans la vallée du Vénéon, le Valgaudemar et la Vallouise.

L'objectif de l'époque était limité à la stricte protection de la nature — les sites, la flore et la faune — mais de l'aveu même de ses fondateurs, ce parc était trop exigü et il manquait de versants ensoleillés à basse altitude et surtout de refuges boisés ; de surcroît, l'application du Code forestier et du Code civil à ce domaine privé de l'Etat, placé sous la main de l'Administration des Eaux et Forêts, n'assurait une protection efficace que pour les sites, les quelques arbres forestiers et le gibier ; les autres éléments de la flore et de la faune étaient insuffisamment protégés.

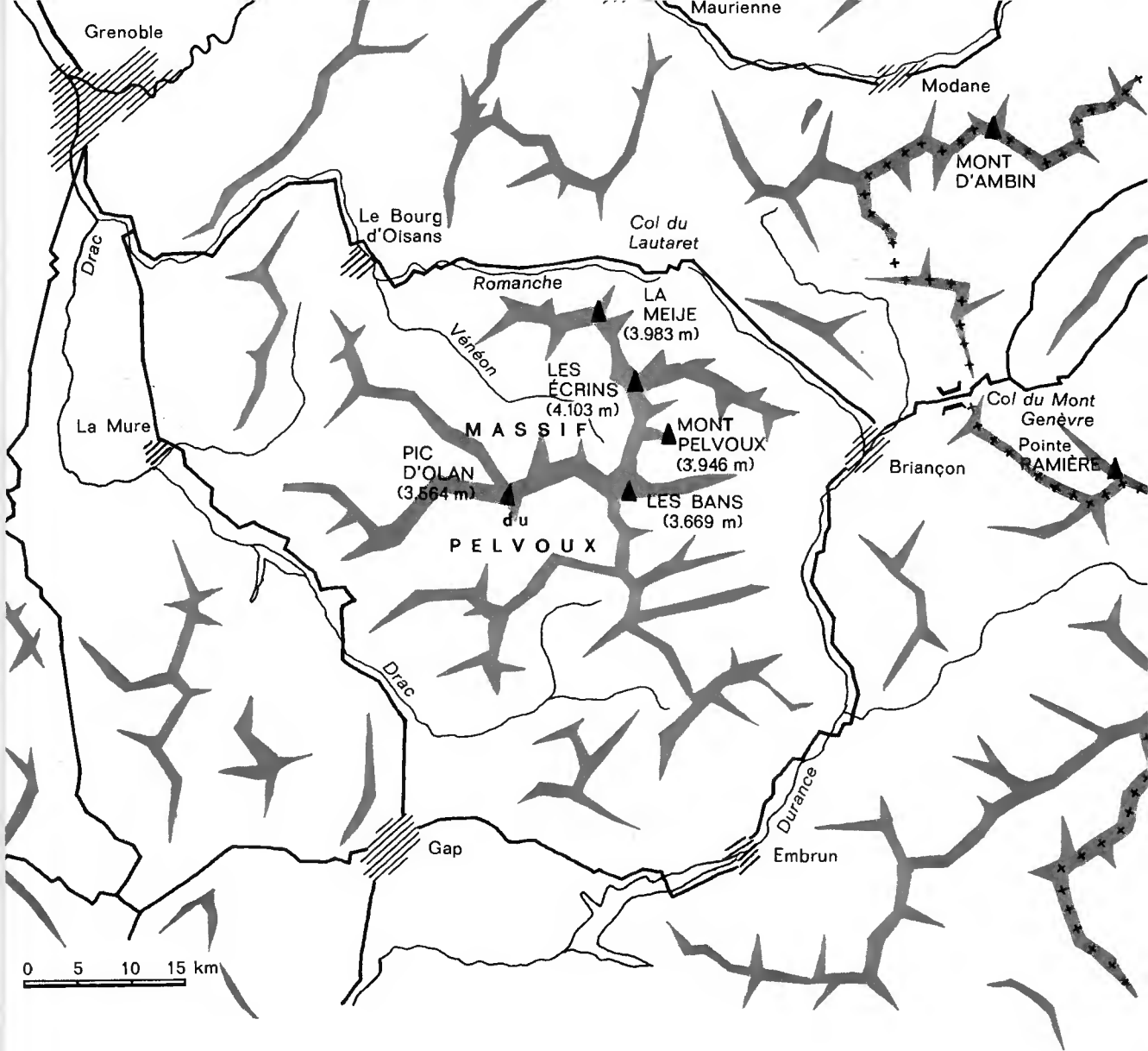
Toutefois, la location par l'Etat jusqu'en 1949, du droit de pâturage et du droit de chasse sur 90 kilomètres carrés, et la création de réserves de chasse au cœur du massif sur 70 kilomètres carrés venaient augmenter la superficie des territoires protégés, et dans cet ensemble de près de 300 kilomètres carrés, la sauvegarde des sites, et notamment des sommets les plus prestigieux, a été parfaitement assurée jusqu'à aujourd'hui tandis que le gibier, malgré les abus commis pendant la dernière guerre, s'est très nettement développé.

LE PARC NATIONAL DES ECRINS

Au Parc domanial du Pelvoux, il convient de substituer un Parc national répondant aux objectifs fixés par l'exposé des motifs de la loi du 22 juillet 1960.

Sauvegarder les richesses naturelles

Le massif intéressé est à délimiter à l'intérieur du périmètre constitué par les routes de Bourg-d'Oisans à Briançon, de Briançon à Embrun, d'Embrun à La Mure et de La Mure à Bourg-d'Oisans, dans les départements des Hautes-Alpes et de l'Isère.



Au Nord, le massif du Pelvoux constitue un ensemble exceptionnel de courses de haute montagne de renommée internationale : la Barre des Ecrins (4 103 m), la Meije (3 983 m), les sommets de l'Ailefroide (3 953 m), le mont Pelvoux (3 946 m), le pic Gaspard (3 883 m), le Rateau (3 809 m), le Pic Coolidge (3 774 m), la Grande Ruine (3 765 m), la Roche Faurio (3 730 m), le sommet des Bans (3 669 m), le pic des Agneaux (3 663 m), les Roules (3 589 m), le pic d'Olan (3 564 m), la Roche de la Muzelle (3 465 m), le Sirac (3 440 m) pour ne citer que les sommets les plus élevés et les plus connus. Le Parc national des Ecrins sera incontestablement le parc européen de la haute montagne, offrant des possibilités quasi-illimitées à l'alpinisme et au ski d'altitude. Ici la nature est dure, meurtrière parfois.

Au Sud, ce massif présente, de même qu'à l'extrémité ouest, un ensemble moins connu de moyennes montagnes, généralement couvertes de forêts et de pelouses alpines, ponctuées de très beaux lacs, offrant des possibilités infinies d'itinéraires de grande randonnée, à pied ou à ski, et jalonnées par des belvédères facilement accessibles : la Tête de Vautisse (3 150 m), le Mourre Froid (2 994 m), le Vieux Chaillol (3 163 m), le Rochail (3 023 m). Là la nature est restée à l'échelle de l'homme.



Dans ce massif soumis au Nord et à l'Ouest aux Influences océaniques, au Sud aux influences méditerranéennes, de nombreuses espèces montagnardes, végétales ou animales, méritent d'être protégées.

Malgré les protections partielles et les mesures conservatoires signalées ci-dessus, des constructions inesthétiques ont été réalisées aux futures portes du Parc national ; certaines espèces végétales, particulièrement recherchées pour leur beauté, disparaissent ; la pelouse alpine est par endroit soumise à une érosion intense du fait du piétinement d'alpinistes ou de promeneurs indisciplinés ; les hardes de chamois, traquées en automne par les chasseurs, ne se développent véritablement que dans le Parc domaniaal du Pelvoux et dans la réserve de chasse du Combeynot.

Assurer la survie des populations rurales déshéritées

Si l'exode rural, extrêmement brutal entre les deux guerres, a été stoppé dans de nombreuses communes situées sur la périphérie du massif, grâce au tourisme estival et surtout aux sports d'hiver, ce renouveau n'a pas touché, ou très peu, certaines communes, trop profondément enchâssées dans le massif.

La création du Parc national des Ecrins ouvrira à celles-ci une autre voie d'expansion économique, par le maintien et même le développement d'activités agricoles et pastorales, gardiennes de la nature, et par la création d'emplois nouveaux dans le Parc proprement dit.

Promouvoir de nouvelles activités touristiques

La création du Parc et les équipements qui y seront réalisés (voies d'accès, sentiers et infrastructures d'accueil) mettront en valeur l'intérêt touristique de cette zone interne, de sorte que la totalité du massif, sensiblement délimité par les routes de Gap à Briançon, de Briançon à Grenoble et de Grenoble à Gap, présentera un éventail complet de développement basé sur les sports d'hiver d'une part, dans la zone périphérique, et sur le tourisme estival et les activités culturelles d'autre part, aussi bien dans la zone périphérique que dans le Parc proprement dit, mais avec une motivation exceptionnelle dans ce dernier.

Il convient à ce propos de souligner que le Parc national des Ecrins sera situé à moins de 200 kilomètres, par des grandes voies de communication internationales, des agglomérations de la vallée du Rhône (Genève, Lyon-Grenoble et Aix-Fos-Marseille-Toulon) et de la vallée du Pô (Turin et Milan), qui représentent un maillage urbain de plus de cinq millions d'habitants.

Jacques FLORENT

Ingénieur du G.R.E.F.

Chargé de mission pour la création
du Parc national des Ecrins

64, Grande-Rue
05 - BRIANÇON